

*Collectif citoyen de défense de la gare de Villefort
LD « Chabannes »
48800 Pourcharesses
Comité de Défense des Services Publics et des Usagers dans les Hautes Cévennes
30450 Génolhac*

Le 17 décembre 2017,

*Lettre ouverte à Madame Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie.
Copie à Monsieur Jean Luc Gibelin, Vice Président de la Région délégué aux Transports,
à Madame Sophie Pantel, présidente du Conseil Départemental de la Lozère,
à Monsieur Pierre Morel A L'huissier Député de la Lozère,*

Objet de la lettre : Gares et guichets de la Ligne des Cévennes Nîmes/Clermont-Ferrand/Paris.

Madame la Présidente, veuillez recevoir cette lettre écrite conjointement par les associations d'usagers en Cévennes pour vous faire part de nos fortes inquiétudes concernant l'avenir de l'ensemble des guichets de la ligne des Cévennes (Nîmes, Clermont-Ferrand/Paris) et tout particulièrement de celui de la gare de Villefort, ainsi que l'avenir de cette gare elle-même.

Nous avons pris connaissance que la nouvelle convention TER Occitanie sera signée en avril 2018.

C'est pourquoi, avant cette dernière ligne droite, nous vous contactons afin de connaître la position de la Région, Autorité Organisatrice des Transports quant aux guichets et aux gares de la ligne des Cévennes.

En effet, la gare de Villefort semble fortement menacée : les deux agents titulaires en place partiront à la retraite fin 2018 et des bruits « officieux » mais néanmoins persistants circulent sur la fermeture non seulement du guichet mais aussi de la gare dans son entier.

Cette situation inacceptable aurait des conséquences plus que dommageables pour l'ensemble de la ligne car au delà de l'absence de service commercial il ne serait plus possible d'effectuer des croisements en cas de manque de ponctualité. Ceux-ci seraient reportés à Génolhac ou La Bastide ce qui retarderait d'au moins 40 minutes supplémentaires ces trains. Il ne serait plus non plus possible de s'abriter au chaud en attendant son train en hiver.

Enfin, le collège Odilon Barrot de Villefort compte parmi ses élèves des internes qui voyagent en train et qui aujourd'hui font vivre cet établissement, quel préjudice pour eux aussi serait la fermeture de la gare !

La disparition de cette gare et de son guichet serait un manque à gagner considérable. Les recettes de cet été comparées avec celles de Génolhac par exemple montrent en effet un très important différentiel négatif lié au grand nombre de jours de fermeture totale de la gare (environ 40 demi-journées) liée à l'absence non remplacée d'un agent en arrêt maladie.

De plus, dans un contexte de réduction d'effectif, la brigade d'entretien, aujourd'hui en place, serait mutée ce qui pénaliserait beaucoup l'entretien courant de la voie et l'emploi local.

On voit bien que la volonté de la SNCF de fermer les petites gares est plus que réelle et menace à moyen terme les autres arrêts de la ligne...

C'est pourquoi il nous paraît essentiel que soit écrit dans la nouvelle convention TER que la SNCF ne pourra procéder à aucune fermeture de gare ni de guichet durant la période de la nouvelle convention 2017/2027. Il devrait en aller de même pour les autres lignes régionales.

De plus, le sujet des guichets est aussi une autre préoccupation qui nous anime.

Les difficultés liées localement, en zone de montagne, à obtenir une connexion internet correcte, le profil de nos populations et parfois leur précarité, font que l'on ne doit pas envisager la disparition de nos guichets qui doivent exister avec une présence humaine efficace et rassurante (jeunes scolaires, résidents d'établissements pour personnes handicapées, personnes âgées, touristes étrangers, etc...).

Dans le cas de nos gares c'est le même agent qui effectue les manœuvres de circulation et le vente de billets et chacune n'est équipée que d'un seul guichet.

En cas de fermeture de ces derniers, l'économie serait minime car l'agent sera toujours présent en gare.

A ce sujet il nous paraît également important d'aborder de manière générale l'ouverture du guichet du premier train au dernier. Ceci afin d'assurer la continuité du service public et également que tout ayant droit au transport puisse voyager en règle car les contrôleurs malgré toute leur bonne volonté n'ont pas toujours le temps et la connexion pour régulariser tous les voyageurs. Nous rappelons par ailleurs que la vente n'est pas la mission des contrôleurs.

Voilà donc les points qui nous poussent à vous écrire.

Nous souhaitons, en conséquence, que la région exige de la SNCF pour que dans la prochaine convention, le maintien de la gare de Villefort et son statut actuel, avec la présence d'agents affectés à la circulation et à la vente de billets (du premier au dernier train) et ceci également pour les autres gares de la ligne, et que soient précisées les modalités de pénalités en cas de non respect de la mise en circulation, de retards, de remplacement ou suppression de trains.

En espérant vous lire, veuillez agréer Madame la Présidente nos salutations distinguées.

Alexandre Bel, pour le Collectif de Villefort.

Claude Magnien, pour le Comité de défense des services publics en Hautes Cévennes.